

# VIOLENCES CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO  
APPELEZ LE  
**3919\***

\*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Numéro national unique,  
destiné aux témoins ou victimes de violences conjugales  
Appel anonyme, gratuit à partir d'un poste fixe ou d'un portable  
et ne figurant pas sur les factures  
9h à 22h tous les jours, 9h à 18h les week-ends et jours fériés  
**www.stop-violences-femmes.gouv.fr**

## COORDONNÉES UTILES DANS L'ALLIER N'HÉSITÉS PAS À LES SOLLICITER

### Connaître vos droits Être écoutée - orientée - accompagnée

#### ■ CONSEIL GÉNÉRAL

Le service social apporte une aide pour l'accès aux droits (renseignements, constitution de dossiers) ; il peut aussi assurer un accompagnement, un suivi social ou proposer une orientation vers d'autres services médico-sociaux. Selon votre domicile, vous pouvez contacter l'une des unités territoriales d'action sociale (UTAS) du département aux antennes suivantes :

- 04 70 34 15 70 pour le bassin de Moulins
- 04 70 34 15 00 pour le bassin de Montluçon
- 04 70 35 15 50 pour le bassin de Vichy

L'observatoire des violences faites aux femmes du Conseil général est un dispositif qui coordonne les actions des professionnels, il n'intervient pas dans la prise en charge individuelle des victimes.

- 04 70 34 16 79 obs.violences.femmes@cg03.fr

#### ■ CIDFF : CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Permanences sur tout le département, de préférence sur rendez-vous.

> **Référent départemental « Violences conjugales »**

- 04 70 35 10 69 6 Rue J-Jacques Rousseau - 03000 Moulins  
cidff.03@orange.fr - www.egalite-allier.fr

Entretien gratuit, confidentiel et anonyme.

Un appui psychologique spécifique est proposé aux victimes de violences conjugales. Accompagnement juridique, social, familial et professionnel.

> « **A portée d'Elles** » : lieu d'accueil et d'écoute de jour pour femmes victimes de violences conjugales : 3 antennes dans l'Allier sans RDV :

- Moulins : 6 rue JJ Rousseau - Ouvert le mardi 10h-17h et le jeudi 12h-17h
- Montluçon : 30 bis rue des Serruriers - Ouvert le lundi et le mercredi 10h-17h
- Vichy : 7 rue Grangier - Ouvert le vendredi 10h-17h

#### ■ ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES : JEC 03 (Justice et Citoyenneté)

Service Gratuit et Confidentiel - Entretiens avec des professionnels Juristes et Psychologues (sur rendez-vous ou par téléphone).

- 04 70 03 95 60 - Siège social 8 r de la Presle 03100 Montluçon - jec03@orange.fr
- 04 70 48 51 81 - 3 rue Berthelot 03000 Moulins - jec03.avmoulins@orange.fr
- 04 70 98 48 47 - 57 rue de Paris 03200 Vichy - jec03.avcusset@orange.fr

#### ■ DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

- 04 70 48 35 70 - 20 Rue Aristide Briand 03400 Yzeure

#### ■ ORDRE DES AVOCATS

Chaque ordre des avocats peut proposer une première consultation gratuite

- 04 70 46 01 65 20 rue de Paris - 03000 Moulins
- 04 70 98 39 18 6 rue Gambetta - 03300 Cusset
- 04 70 28 28 45 114 bd de Courtais - 03100 Montluçon

**Vous venez de subir des violences de votre conjoint ou compagnon. C'est une infraction pénale, signalez les faits**

> *Signalez les faits auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre choix.*

■ Composez le 17 pour connaître les adresses.

**Vous êtes blessée, vous devez vous faire soigner**

> *Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques auprès du service des urgences des centres hospitaliers :*

■ 04 70 35 77 77 CH, 10 av. du Général de Gaulle - 03000 Moulins

■ 04 70 02 30 30 CH, 18 av. 8 Mai 1945 - 031000 Montluçon

■ 04 70 97 33 33 CH, bd Denière - 03200 Vichy

> *Composez le 15 pour les autres secteurs.*

**Vous souhaitez demander une ordonnance de protection**

> *Vous pouvez la demander en saisissant en référé le Juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de votre domicile.*

Pour vous renseigner sur la procédure à suivre, contactez rapidement l'une des structures indiquées au recto de cette fiche.

**Vous décidez de quitter le logement de la famille. Vous n'avez pas d'autre possibilité de logement**

■ Appelez le 115

**Vous avez un emploi et devez le quitter car vous déménagez pour fuir les violences**

> *Si vous avez déposé une plainte, vous pouvez vous inscrire en qualité de demandeuse d'emploi et bénéficier de l'assurance chômage.*

Dès votre démission, présentez-vous à Pôle Emploi dont vous relevez avec le récépissé du dépôt de plainte. Vous devrez ensuite fournir l'attestation Pôle Emploi dès que votre employeur l'aura complétée.

■ Contactez Pôle Emploi au 3949 (prix d'un appel local)

- 6 rue des Combattants - 03000 Moulins

- 5 avenue de l'Europe - 03300 Cusset

- 63 rue Benoist d'Azy - 03100 Montluçon

- 2 place Charles de Gaulle - 03209 Vichy

**Vous êtes sans ressources, selon votre âge et votre situation familiale :**

> *Vous avez moins de 26 ans, vous pouvez être accompagnée par la Mission Locale*

■ 04 70 48 52 52 3 rue Berthelot - 03000 Moulins

■ 04 70 05 28 74 place Jean Jaurès - 03100 Montluçon

■ 04 70 30 15 30 9 place de l'Hôtel de Ville - 03209 Vichy

> *Vous pouvez percevoir le Revenu de Solidarité Active (RSA). Contactez la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)*

■ 0 820 25 03 10 (0,118 euros la minute)

- 9 et 11 rue Achille Roche à Moulins

- 37 avenue Jules Ferry à Montluçon

- 6 place Charles de Gaulle à Vichy

> *Vous souhaitez définir votre projet professionnel ou vous réorienter, vous pouvez être accompagnée par le CIDFF*

Secteur professionnel et emploi  
(coordonnées au dos)